

ADMINISTRATION

4, rue Paradis, 4

ADRESSER MANDATS ET COMMUNICATIONS
A M. L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

A LYON : AGENCE FOURNIER
Rue Comfert, 14A PARIS : AGENCE HAVAS
Place de la Bourse, 8

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION

48, rue de la République

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

ANONCE ET DÉPARTÉMENTS LITTÉRATURE

3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.

AUTRES DÉPARTÉMENTS

3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

AUJOURD'HUI :

Troubles à l'Ecole de droit.
Nouvelles du Tonkin.
L'incident de Saïnes.
Chronique militaire.

MAGNÉTISMEURS & SOMNAMBULES

Le corps des magnétiseurs — il paraît qu'il y a une corporation, un syndicat peut-être, composé de ces messieurs et de ces dames — vient de faire une démarche auprès de la Chambre. Par une pétition non moins longuement que singulièrement motivée, les magnétiseurs et similaires demandent la liberté de leurs pratiques. Ils veulent magnétiser à trelarigot, sans que la police ait désormais le droit de se mêler de leurs fumisteries et de leurs esroqueries, — ils demandent l'existence légale. — J'aime à croire qu'ils la demanderont longtemps avant de l'obtenir.

J'ose même espérer que la pétition n'aura d'autre effet que d'attirer les yeux de la police sur une des plaies de notre époque et qu'on songera enfin à débarrasser les villes, grandes ou petites, des farceurs et farceuses qui s'y sont des rentes en exploitant la crédulité et la bêtise publiques — et en abusant de leur influence sur de faibles esprits pour causer, dans certaines familles, des malheurs parfois irréparables.

Je ne me bats point ici contre des moulins à vent. La somnambule et la tireuse de cartes — généralement c'est la même qui cumule et qui vous offre, à votre choix, ou les tarots ou l'hypnotisme, — la somnambule et la tireuse de cartes sont un véritable fléau. L'impunité absolue dont ces esroqueries jouissent depuis je ne sais combien de temps, les rendues d'une audace incroyable. Autrefois, elles se cachaient. Les vicieuses, les crédules se disaient l'une à l'autre leur adresse et après bien des hésitations une nouvelle recrue se décidait à y aller — pour voir — comme on va dans un endroit interlope où on s'expose à rencontrer les sergents de ville ou le commissaire.

Mais maintenant elles sont installées professionnellement, — je suppose même qu'elles payent patente, attendu que leur plaque est sur leur porte, leur plaque de somnambule, de tireuse de cartes, de diseuse de bonne fortune, et ouvrez tous nos journaux, nos fermiers d'annonces nous remplissent la quatrième et la troisième page de leurs réclames et boniments.

Ce matin encore, en ouvrant l'Echo je voyais qu'on nous avait gratifiés d'une superbe annonce de somnambule devenue arrive de Moscou. — La tireuse de cartes franco-russe, quoi ! celle qui doit avoir une boîte à musique jouant l'hymne russe que vous savez !... Et c'est tous les jours ainsi. Elle est espagnole, elle est américaine, elle est italienne, elle se nomme M^{me} Maria, M^{me} Lucia, M^{me} Dolores... la seule différence qu'il y ait dans ses façons d'esroquer, c'est qu'elle fait payer le grand jeu cinq francs ou un louis.

Et c'est effrayant ce qu'elles trouvent de bonnes femmes, de pauvres filles, de gens en savates et de gens en carrosses pour donner ce louis ou cet écu ! — et pour revenir dix fois, cent fois à la pièce qui a installé son sucoir sur tel et tel portemonnaie.

Qui de nous ne connaît pas dans son entourage quelque voisine, quelque parente, qui est en proie à ces créatures et

qui s'abrutit à les croire, à les écouter, à suivre leurs déplorables conseils et à y dépenser des sommes parfois importantes.

Je pourrais raconter jusqu'à demain de lamentables histoires dont la somnambule et la tireuse de cartes sont les répugnantes héroïnes. La police en connaît bien plus que nous là-dessus — et cependant, il y a, pour cette louche industrie, une tolérance, un « laissez faire, laissez passer », que je ne m'explique absolument pas.

Car enfin, c'est de l'esroquerie, et de la plus caractérisée, celle que commettent les gens qui prétendent l'avenir et font croire à un pouvoir surnaturel pour tirer de l'argent de la poche des imbéciles.

Celui qui a esroqué vingt francs à un pauvre malade en lui disant : j'en sais plus long que les médecins, je sais l'avenir et, pour vingt francs, je vais vous le révéler, celui-là est bien plus coupable que le pauvre sire qui vole une fitchaise à un étalage.

Cela n'empêche pas le voleur d'aller faire deux ou trois mois de prison, tandis que la magnétiseuse qui arrive de Moscou et qui s'est adressée à un fermier d'annonces va nous encombrer — bien malgré nous — de sa ridicule publicité, et ensuite elle opérera huit ou dix jours à Lyon, bien tranquille, bien protégée, gagnant pas mal d'argent, se moquant des gogos et pouvant dire effrontément à ses clients : Si mon art n'était qu'une mystification, oserais-je employer la publicité de la presse et me signaler ainsi à la justice et au parquet !

Mais il paraît que l'égalité devant la loi est plus facile à inscrire dans le Code qu'à faire entrer dans la pratique de ceux qui ont pour mission de surveiller les fious, esrocs, somnambules, tireurs de cartes, magnétiseurs et autres exploités de la bêtise humaine.

PAUL BERTINAY.

LA POLITIQUE

C'est la lettre du pape — naturellement — qui a les honneurs de l'article d'actualité. Nous en avons publié, hier, le passage principal, celui qui a dû vraiment consoler tous les réactionnaires de vieille tradition et de vieille méthode, — tous ceux enfin qui gémissent de voir le pape, peu à peu, devenir révolutionnaire comme la révolution.

Cette fois, le chef du catholicisme, pour mieux expliquer sa pensée, s'est lancé sur le terrain religieux. Et là aussi, il a enseigné qu'il fallait faire les mêmes concessions que sur le terrain politique. Il y a des gens, a-t-il dit en substance, qui ne sont pas catholiques mais qui, quand même, ont autant de bon sens que de rectitude. Ils aiment le bien, ils ont une véritable aptitude à le réaliser, — il faut leur alliance avec eux, leur demander leur coopération et fonder, réunir un gouvernement aussi ecclésiastique que bien intentionné.

Comme tout marche !... Comme tout suit le mouvement !... Même les principes qui se prétendent les plus immuables ! Voilà maintenant le chef du catholicisme qui fait des appels amicaux à ceux qui brûlaient ses prédécesseurs. Les hérétiques, selon lui, peuvent être des gens de très bon conseil, et il y a des alliés qui sont d'un commerce aussi sûr que charmant.

Avec tous ceux-là, il ne s'agit que de faire bon ménage, de supporter les uns les autres, se soutenir les uns par les autres — et durer ainsi le plus qu'on pourra.

Certes, il est d'une vive et étonnante intelligence, le pape Léon XIII. Seul, dans un parti ankylosé, il a vu que plus

on resterait ankylosé, plus vite on serait mort. Il tente désespérément de rajeunir le vieux principe qu'il représente, il le rajeunit par tous les moyens politiques, religieux, par ceux mêmes que ses prédécesseurs auraient traité d'hérétiques, de damnables et de dignes du feu. Il sent que chaque jour il perd du terrain, il voudrait le retrouver, il voudrait faire comprendre à ses soldats qu'ils ont adopté une tactique aussi absurde qu'usée, il comprend parfaitement ce qu'il faudrait faire pour rassurer les uns, fermer les yeux aux autres — et de nouveau dominer le monde moderne comme la papauté dominait le monde ancien.

Malheureusement pour lui, ce sont ses troupes qui ne le comprennent pas, qui se défont et qui disent : Laissons-le aller où il veut ; son successeur remettra tout dans l'ordre.

Et voilà pourquoi, malgré sa finesse et son génie politique, Léon XIII ne fera rien de plus que Pie IX, et que le catholicisme, comme toutes les choses de ce monde, aura sa décadence finale après sa grandeur, — spectacle auquel nous assistons d'ailleurs, très intéressés, — très attentifs — et très curieux surtout de voir comment va continuer cette bataille entre le chef du catholicisme et les colonels de ses troupes.

JEAN-CLAUDE.

DEPÊCHES

PAR SERVICE SPECIAL

Informations Politiques

L'ITALIE ET LE MAROC

Paris, 2 juillet.

Une dépêche de Rome à la Paix maintient que quatre avisos-torpilleurs et deux canonnières se trouvent appareillés à la Spezia, attendant que l'ordre de partir pour les eaux marocaines.

A L'ÉLYSÉE

Le président de la République a reçu hier matin des délégations de la Loire Inférieure, du Morbihan et du Finistère conduites par des sénateurs et députés de ces départements, et venus pour l'inviter à visiter la Bretagne.

M. Carnot a répondu qu'il ne lui était pas possible d'entreprendre ce voyage avant le printemps prochain, et qu'il ne prendrait aucun autre engagement pour cette époque.

Le président de la République a reçu également le nouveau bureau du conseil général de la Seine qui est venu, suivant la coutume, lui présenter ses hommages.

LA LIBÉRATION DU NOUVEAU 3 0/0

C'est hier, 1^{er} juillet, qu'a commencé la période de quinze jours accordée par le ministre des finances pour la libération de l'emprunt de 1891.

On sait que cet emprunt, émis le 10 janvier 1891, et s'élevait en capital à 800 millions 488,000 francs, avait pour objet la conversion de l'ancien 4 1/2 0/0 et celle des Bons de liquidation de la ville de Paris.

Les versements étaient échelonnés, au nombre de dix, sur une période de dix-huit mois. Le dernier versement est celui qui doit être fait ce mois-ci du 1^{er} au 15 juillet.

Il représente 47 55 par 3 francs de rente ; les cinq versements précédents étaient tous égaux et d'une valeur de 45 francs ; le taux d'émission était, en effet, de 92 55.

La somme que le Trésor doit recevoir dans cette première quinzaine de juillet et qui constitue le reliquat de l'emprunt s'élève à 465 millions et demi. Le nouveau 3 0/0 va donc être désormais libéré et se confondra avec l'ancien.

NOTRE DAME DE L'USINE

Lille, 2 juillet.

L'instruction ouverte par le parquet de Lille sur le fonctionnement de l'Association professionnelle des patrons catholiques du Nord vient d'être close. Le président et les administrateurs de l'Association seront traduits samedi 9 juillet devant le tribunal de Lille pour avoir contrevenu aux disposi-

tions de la loi du 21 mars 1884 sur les syndicats.

UN ESPION ARRÊTÉ

Lille, 2 juillet.

On a arrêté un individu qui prenait un croquis du fort d'Ascq.

Il a refusé de faire connaître son identité.

AU DAHOMEY

Porto-Novo, 2 juillet.

500 guerriers dahoméens ont pillé avant-hier le village de Gomé, situé à 8 kilomètres de Porto-Novo ; ils ont fait quinze prisonniers indigènes.

LE CHOLÉRA

Saint-Petersbourg, 2 juillet.

Le choléra gagne à l'heure actuelle Astrakhan, Petrovsk et Tiflis. Il progresse à Bakou.

LE CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 2 juillet.

Les ministres se sont réunis ce matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Carnot.

LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE CENTRALE

M. de Freycinet, ministre de la guerre, a fait signer un projet de loi aux termes duquel les élèves de l'Ecole Centrale des arts et manufactures pourront, à l'expiration de leur troisième année d'études être nommés au grade de sous-lieutenant de la réserve, moyennant les justifications d'instruction militaire déterminées par le règlement.

Les élèves ainsi nommés sous-lieutenants de la réserve accompliront en cette qualité, comme les élèves de l'école forestière, une année de service dans les corps de troupes.

L'EXPOSITION DE 1900

M. Jules Roche, ministre du commerce, a rendu compte de l'état d'avancement des études préparatoires, poursuivies depuis quelque temps déjà dans ses services, en vue de l'organisation de l'Exposition universelle internationale de 1900.

LES PENSIONS CIVILES

M. Rouvier, ministre des finances, a soumis à la signature du président de la République un projet de loi portant ouverture des crédits pour l'inscription des pensions civiles.

Le conseil s'est ensuite occupé des diverses questions à l'ordre du jour des deux Chambres.

LES PROCHAINES ÉLECTIONS

Enfin, M. Loubet, ministre de l'Intérieur, a fait signer un décret portant le renouvellement triennal des conseils généraux et des conseils d'arrondissement pour la 1^{re} série élue en 1888.

La date de ce renouvellement a été fixée au 31 juillet courant. Le 2^e tour de scrutin aura lieu le 7 août.

Les conseils d'arrondissement du département de la Seine, 1^{re} série, seront renouvelés aux mêmes dates.

Nouvelles Militaires

Paris, 2 juillet.

Le ministre de la guerre vient de signer une instruction relative à la désignation et à l'instruction des soldats ordonnances pour les officiers montés de l'infanterie.

Les hommes reconnus aptes à cette fonction seront choisis chaque année, à raison de vingt par régiment et huit par bataillon de chasseurs, parmi ceux de la plus jeune classe ayant au moins quatre mois et demi de service effectif.

La durée de leur stage sera de six semaines et ils seront instruits de préférence dans les régiments de cavalerie, où ils apprendront à soigner, à panser les chevaux et à parer aux premières suites d'un accident, en attendant l'arrivée d'un vétérinaire.

Leur instruction équestre sera ensuite perfectionnée pour d'autres services.

Le ministre de la guerre a fixé au 15 septembre prochain l'examen des engagés conditionnels.

Pourront y prendre part les ajournés de la classe de 1890 et les jeunes gens de la classe de 1891 déclarés aptes au service armé par les conseils de révision et ayant

soùliers, et elle trouvait que son fils ressemblait quasiment à un monsieur, lorsque, le dimanche, il endossa cette redingote à jupe un peu longue et à manches étroites, qui est, pour l'ouvrier, le vêtement de cérémonie et des jours fériés.

Lorsque Cerise arriva, la mère Marion était vêtue de ses habits du dimanche et prête à partir.

— Bonjour, mam'selle, dit-elle à Cerise ; Léon m'a bien promis qu'il serait ici à cinq heures, et vous savez qu'il est toujours exact.

— Oui, bonne mère, répondit Cerise rougissante et mettant un baiser au front de la vieille femme.

Et tandis que la fleuriste s'asseyait et se débarrassait de son chapeau, on entendit des pas d'homme dans l'escalier et une voix mâle et joyeuse qui chantait un refrain populaire.

— C'est Léon, dit Cerise dont le cœur se prit à battre ; mais il n'est pas seul.

La porte s'ouvrit et les deux femmes virent entrer l'ébéniste, et, derrière lui, le mailingue et chétif personnage que Cerise avait rencontré la veille et qu'on appelait Guignon.

Le pauvre garçon semblait vouloir justifier son nom jusqu'au bout. Un large bandeau lui couvrait l'œil droit et arracha à Cerise un geste d'étonnement.

— Ah ! voilà, répondit-il en riant, on ne s'appelle pas Guignon pour rien, mam'selle. Je suis bien nommé.

— Ça va-tu, mon Dieu ! — Ma foi, c'est tout une histoire, allez. Figurez-vous qu'hier soir, comme je revenais de rendre mon ouvrage, j'ai passé dans la rue Guérin-Bossieu, une rue noire où on vous assassinerait que vous ne sauriez pas à qui vous avez eu affaire. Un homme a passé près de moi et m'a donné un grand coup de coute ; je l'ai appelé butor, et il m'a poché l'œil en me disant : « Voilà pour te faire joli garçon ! » Et tandis que je rou-

CHRONIQUE MILITAIRE

Les cadres de réserve. — Concession de retraites proportionnelles à vingt ans de service. — Système allemand. — Opinions diverses sur les résultats de la loi projetée. — Droits des veuves. — Conséquences probables.

Dans notre chronique du 11 juin dernier, nous avons dit comment on comptait doubler, au moment de la mobilisation, le nombre de nos régiments de campagne par l'engagement de dix classes dans la réserve au lieu des sept déterminées par la loi sur le recrutement du 15 juillet 1889. Mais, ainsi que nous le faisons remarquer, il ne suffit pas d'avoir des soldats ; il faut les encadrer.

Les cadres actifs permettent — avec l'appui des sous-lieutenants de réserve et quelques éléments qu'on pourra retirer de l'armée territoriale — de former deux bataillons par régiment d'infanterie en plus des trois premiers dits actifs. Il faut donc trouver le personnel officier pour un troisième bataillon : c'est à cela que tend un projet de loi que vient d'adopter la commission de l'armée et dont la discussion aura lieu prochainement au Parlement.

D'après ce projet, le ministre de la guerre serait autorisé à admettre, sur leur demande, deux cents officiers par an à la jouissance d'une pension de retraite proportionnelle à partir de vingt ans de services.

Avec ces éléments, sortant encore très vigoureux de l'armée active, on trouverait, — on l'espère du moins — les cinq ou six capitaines nécessaires à chaque régiment bis d'infanterie et ceux nécessaires à la cavalerie, à l'artillerie et au génie pour former dix-huit nouveaux corps d'armée destinés à doubler ceux qui existent dès le temps de paix.

Le temps presse car les éléments actuels qui comptent dans la réserve et proviennent des retraites concédées en 1887 à vingt-cinq ans de service disparaissent de jour en jour et bientôt il n'y aura plus de capitaines de carrière pour conduire nos compagnies, escadrons et batteries de seconde ligne. Chacun comprendra, d'ailleurs, que pour doubler notre armée au jour de la mobilisation, il faut d'abord trouver l'ossature de cette double et cette ossature indispensable, c'est un bon cadre de capitaines sans lequel rien ne va, avec lequel tout peut bien marcher.

Est-il utile de dire que nous sommes devancés depuis longtemps par l'Allemagne dans la voie des retraites proportionnelles, et qu'en cela nous ne ferons que répondre à une situation analogue de nos peuples voisins voisins d'outre-Vosges. Et nous n'y répondrions que bien médiocrement encore ; car l'Allemagne, qui a pu former d'innombrables régiments de réserve en 1870 avec ses officiers retraités proportionnellement à 15 ans de service, a abaissé à 40 ans la concession de cette pension, l'autocrate german se disant avec juste raison qu'on n'a jamais trop d'officiers de carrière dans la réserve pour conduire dans les combats futurs les masses que la mobilisation mettra sous les armes.

La loi projetée par M. de Freycinet aurait-elle le résultat qu'on espère ? Les uns disent oui, les autres non. En l'espèce, cette retraite proportionnelle étant une nouveauté dans notre législation militaire, nous n'aurons pas la présomptueuse assurance de ceux qui émettent d'avance une opinion ferme sur ce point aléatoire. Aussi, nous ne ferons que résumer ici les idées qui ont cours dans les cercles militaires, seul milieu où l'on puisse discuter sérieusement cette délicate question. Pour les optimistes, les demandes de retraite proportionnelle fourmilleront, parce qu'à 40 ans (en moyenne), l'officier sera encore assez jeune pour se créer, dans la vie civile, une nouvelle existence suffisamment rémunératrice.

On fait valoir que les officiers mécontents — il y a des déshérités partout — les fatigués, ceux que la fortune rend indépendants auront la une porte de sortie fort enviable. Les pessimistes disent que ces derniers ont la démission à leur disposition, et que les autres — les mécontents et les fati-

Feuilleton de l'ECHO DE LYON

3 juillet

22

ROCAMBOLE

PAR

PONSON DU TERRAIL

Une légère rougeur monta au front de Jeanne.

— Gertrude, dit-elle, est bien vieille et n'y voit presque plus. La pauvre fille se tue à me servir, et s'impose quelques-unes des privations pour me faire l'existence plus douce.

— Bonne Gertrude !... murmura Cerise. — Or, reprit Jeanne, je voudrais pouvoir la soulager, et pour cela il faut de l'argent.

— J'ai deux cents francs à la caisse d'épargne, s'écria Cerise. Les voulez-vous, mademoiselle ?

— Non, merci, chère amie, répondit Jeanne. Ce n'est point de cela qu'il s'agit. Je voudrais travailler.

— Vous, mademoiselle ! Ah ! dit Cerise, une demoiselle de votre rang ! Mais regardez donc vos belles mains... sont-elles faites pour le travail ? Vous, travailler ! une fille noble !

— Le travail, dit Jeanne simplement, est une seconde noblesse. Peut-être même est-ce la seule vraie. Pourquoi donc en rougir ! Cerise regarda la belle jeune fille avec une naïve admiration et ne trouva pas un mot à opposer à cette noble réponse.

— Ecoutez, Cerise, reprit Jeanne, j'ai appris au couvent à coudre et à broder, je suis même très adroite... et puis j'ai bon vouloir. Si vous m'aimez un peu, vous me trouverez un magasin de broderies où vous puissiez me présenter et où on me donnera de l'ouvrage à faire chez moi.

— Vous présenter dans un magasin ! s'écria Cerise, à qui venait une inspiration sublime ; non, non, mademoiselle, je ferai mieux.

— Et que ferez-vous, Cerise ?

— Voici, dit la fleuriste avec son mûlin sourire : je connais un magasin de broderies dont la première demoiselle est une de mes amies ; je lui demanderai de l'ouvrage pour vous, vous me le rendrez chaque semaine, et je le porterai au magasin en même temps que le mien, car mon magasin à moi est tout à côté... Vous sentez bien, mademoiselle que ce sera beaucoup plus convenable pour vous, et cela me fera si grand plaisir d'avoir un prétexte pour aller vous voir plus souvent.

— Et Cerise pressait avec effusion les mains de Jeanne, et la regardait d'un air suppliant qui semblait dire :

— Ne me refusez pas... — Chère Cerise, murmura la jeune fille, que vous êtes bonne et combien je vous aime !

— Ainsi, vous acceptez ?

— Oui, dit Jeanne simplement.

— Ah ! quel bonheur ! s'écria la fleuriste. — Maintenant, reprit Jeanne, parlons de vous, Cerise. Que faites-vous ? Êtes-vous contente ?

— Et Jeanne, qui savait les petits secrets de cœur de Cerise, appuya sur ces derniers mots. Cerise rougit un peu.

— Oh ! oui... dit-elle ; et j'ai eu une bonne nouvelle aujourd'hui.

— Vraiment ? dit Jeanne ravie.

— Oui, reprit Cerise. Vous savez, mademoiselle, que mon prétendu est ébéniste ?

— M. Léon ?

— Vous pouvez dire Léon tout court, mademoiselle ; le « monsieur » et le « madame » ne conviennent pas à de petits ouvriers comme nous. Eh bien, Léon vient de passer contre-maître.

— Tant mieux, chère Cerise, je vous en félicite.

— Et je crois, acheva Cerise en rougissant un peu plus encore, que nous nous marierons dans quinze jours.

— Bonne amie, murmura Jeanne en embrassant la fleuriste comme une sœur, si mes vœux pour vous sont exaucés, vous serez aussi heureuse que vous le méritez. Mais vous allez sortir, je crois ?

— Oh ! dit Cerise, j'ai bien le temps... et je suis si heureuse de vous voir !

— Mon Dieu, mademoiselle, ajouta Cerise avec un certain embarras, il y a bien longtemps que je voudrais vous demander... mais je n'ose pas... Je sais votre rang... et peut-être...

— Parlez donc, mon amie. A mon tour, je suis prête à faire tout ce que vous voudrez. Ne sommes-nous pas ouvrières toutes deux, maintenant, vous en fleurs, moi en broderie ?

— Oh ! fit Cerise en souriant, ce n'est pas la même chose.

— Enfin, chère amie, je vous écoute, parlez.

— Eh bien, écoutez, mademoiselle Jeanne, dit Cerise, je vous vois si souvent triste, que je me croule la tête pour trouver un moyen de vous distraire.

— Pauvre Cerise ! — Rougissez-vous de venir au spectacle avec moi ? j'ai quelquefois des billets...

— Rougir ! exclama Jeanne d'un ton de reproche, oh ! non, certes, ma bonne amie ; mais je suis en deuil, vous le savez bien.

— C'est juste, murmura Cerise ; mais vous ne refuserez pas de venir dîner avec... nous ? acheva la fleuriste en hésitant.

Et elle se hâta d'ajouter :

(La suite à demain.)

gués — ne sont pas les cadres rêvés pour notre réserve et que, par conséquent, la retraite proportionnelle n'est pas faite pour eux. Ils ajoutent qu'après vingt ans d'une vie passée dans un milieu qui ne prépare à aucune carrière civile — à l'exception de quelques anciens élèves de l'école polytechnique — l'officier n'a pas du tout le désir de lâcher la proie pour l'ombre; qu'il escompte déjà le moment où il aura le ruban rouge — rêve de tant de Français — et que n'ayant la croix que vers 26 ans de service, il se trouve si près de la retraite totale (30 ans), qu'il attend cette échéance avec l'espoir de jouir d'une tranquillité parfaite, après ce temps écoulé.

Nous ne serions pas loin de croire que les pessimistes ont raison tant celles qu'ils donnent nous paraissent... humaines. Et en regardant de près, on voit qu'aux raisons qui peuvent faire échec à la loi projetée s'en ajoutent d'autres qui ont bien leur valeur.

L'article 4 du projet dit qu'il ne sera rien changé aux droits des veuves et orphelins. Or, la retraite proportionnelle n'étant pas prévue par les lois de 1834, 1835 et 1879 (en ce qui concerne les droits des veuves), il résulte de ce mutisme que la veuve d'un officier retraité proportionnellement n'aura droit à rien à la mort de son mari. On dit que la négligence de ce droit est intentionnelle, afin de ne pas arrêter le Parlement dans le vote de la loi. C'est possible; en tous cas, il est évident qu'un officier marié ne demandera jamais sa retraite proportionnelle, sachant qu'après sa mort, sa veuve, ses enfants n'auront pas un sou de retraite, malgré ses 20 ans et plus de service. C'est, du moins, l'opinion qui domine dans les milieux militaires. Aussi, nous engageons les députés de la région à étudier sérieusement cette question pour qu'un moment de la discussion de cette loi, il n'y ait aucune surprise au scrutin. La loi projetée a beaucoup contre elle; cette question du droit des veuves est importante. Ajoutée à tant d'autres, — que nous avons énumérées plus haut — elle peut faire échouer complètement les efforts que fait la France pour organiser solidement ses armées de campagne.

CHAMBRE

AVANT LA SÉANCE

Paris, 2 juillet.

La séance d'aujourd'hui est la dernière de la session pouvant présenter un réel intérêt au point de vue politique; cette étape franchie, les vacances arriveront sans qu'aucune autre complication ne se produise.

C'est aujourd'hui, en effet, que la Chambre doit se prononcer sur les crédits supplémentaires de la marine. M. Cavaignac est, dit-on, résolu à poser la question de portefeuille; d'autre part, la commission du budget maintient les réductions qu'elle a opérées sur les propositions ministérielles.

Le débat sera donc très sérieux, et on fait observer avant la séance, que ces décisions de la commission du budget n'ont été prises qu'après un petit nombre seulement de ses membres étaient présents et on semble croire généralement au succès final du gouvernement. D'ailleurs, à défaut d'autres considérations, la date des prochaines vacances et les élections des conseils généraux feront hésiter beaucoup de députés.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Floquet.

Les Diamants de la Couronne

M. Camille Raspail pose une question au ministre de l'intérieur au sujet de l'emploi du produit de la vente des diamants de la couronne. Il rappelle que sur son initiative, la Chambre vota, en 1889, à la fin de la dernière législature, une proposition d'après laquelle le produit de cette vente serait affecté à la création d'une caisse des invalides du travail.

L'orateur prie le gouvernement de demander au Sénat de voter cette proposition.

M. Loubet répond que la proposition est caduque puisqu'elle date de la précédente législature et qu'elle n'a pu être examinée par le Sénat à cette époque. Que M. Raspail dépose une nouvelle proposition et la fasse adopter par la Chambre. Le gouvernement s'engage à demander au Sénat de la voter le plus rapidement possible.

L'incident est clos.

L'Assistance publique

Le docteur Després pose une question au sujet des derniers scandales de l'assistance publique. Après avoir rappelé les incidents qui ont ému dernièrement l'opinion publique, l'orateur déclare que la cause de tous ces scandales est l'indulgence dont on a fait preuve depuis longtemps pour des fonctionnaires convaincus de vol et de tricherie. On a eu grand tort de laisser le conseil municipal se mêler des affaires intérieures de l'assistance publique; de là vient tout le mal.

En enlevant les sœurs des hôpitaux, dit en terminant M. Després, on a éloigné la probité et l'honnêteté (Vives protestations à gauche).

M. Loubet répond que les caisses des hôpitaux sont des caisses de secours et non des caisses de dépenses; que c'est à la suite d'une de ces vérifications que l'économie de l'hospice d'Ivry a été déferé à la justice, après un accord intervenu entre le directeur de l'assistance publique, le préfet de la Seine et le ministre de l'intérieur.

Le gouvernement est d'ailleurs décidé à faire surveiller d'une façon plus rigoureuse que par le passé la gestion des fonds de l'assistance publique, car c'est le bien sacré des malheureux.

Dans toutes les administrations il peut y avoir des individus tarés; l'administration n'hésitera pas à excuser tous ceux qu'elle découvrirait.

M. Després a déclaré que tout le mal venait de l'ingérence du conseil municipal dans les affaires de l'assistance publique; cette assertion n'est pas exacte. Le directeur de l'assistance publique sait qu'il est sous les ordres directs du préfet de la Seine et du ministre de l'intérieur et s'il ne faisait pas son devoir dans toutes les circonstances, le ministre de l'intérieur saurait faire le sien.

L'incident est clos.

La Chambre vote sans discussion un crédit extraordinaire de 734,600 francs pour combattre les sauterelles en Algérie.

Les Victimes des Explosions

L'ordre du jour appelle la discussion du projet ouvrant au ministère de l'in-

terieur des crédits extraordinaires pour indemnités et pensions aux victimes des explosions des 11 et 17 mars et du 25 avril 1892.

M. Dumay demande le renvoi de l'article premier à la commission. Cet article indemnise les propriétaires victimes des attentats anarchistes, mais il ne dit pas quelle somme on leur accorde. Pourquoi d'ailleurs les indemniser? On ne dégrève pas les tentants d'un commerçant qui se ruine. Il faudrait aussi dire si on donne quelque chose à la famille du malheureux Hamonod.

M. Boucher, rapporteur, répond que Hamonod n'a laissé ni enfants, ni ascendants.

Le renvoi est repoussé par 344 voix contre 183.

M. Jourde demande le rejet de l'article 1er, qui est adopté par 378 voix contre 97.

L'article 2 portant création de pensions en faveur de M^{me} et M^{lle} Véry, est mis aux voix et adopté à l'unanimité de 480 votants.

L'ensemble du projet est mis aux voix et adopté par 389 voix contre 20.

La Répression du Duel

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Cluseret contre le duel.

M. Dumontel demande la question préalable. Une loi est inutile, l'article 309 du code pénal suffit; il faut laisser les discussions de cette nature au Sénat. (Rires.)

M. Rabier dit que la commission d'initiative a conclu à la non prise en considération, mais elle désire que la question ne soit pas repoussée d'une manière dédaigneuse.

M. d'Huist dit que la question est tellement importante que le public ne s'expliquerait pas le vote de la question préalable.

La question préalable n'est pas adoptée.

DISCOURS DE M. CLUSERET

M. Cluseret dit qu'il ne veut pas examiner la question du duel ni au point de vue légal ni au point de vue philosophique, mais il tient à envisager d'une façon particulière le duel réglementaire qui trouve monstreux.

La loi limitait quand l'armée avait son organisation à part, mais aujourd'hui tout le monde est soldat et on ne saurait admettre qu'un colonel, après avoir pratiqué trente ans la grève intellectuelle... (Vives interruptions sur un grand nombre de banes, bruit.)

L'orateur rappelle ce qui s'est passé à la caserne Duplex entre deux sous-officiers du 12^e régiment de dragons qu'on a forcés de se battre : l'un a été tué. Qu'a-t-on fait pour la famille de cet enfant du peuple qu'on a enterré sans lui faire de magnifiques funérailles? (Bruit à gauche.)

La loi interdit le duel et la discipline l'ordonne, première contradiction.

Un autre fait mérite d'être rappelé, celui du docteur Boyer qui dénonça un capitaine; l'accusant de malversations et d'immoralité; le docteur fut 30 jours d'arrêts de force; et fut mis en non activité parce qu'il avait refusé de se battre avec un capitaine qu'il jugeait indigne.

La Chambre doit défendre les enfants de la France contre des pratiques qui leur seraient imposées par des chefs qui n'ont pas qualité pour le faire. (Mouvements divers.)

RÉPONSE DE M. RABIER

M. Rabier, rapporteur, dit que la législation actuelle suffit. Le duel rentre suivant les circonstances dans la catégorie du droit commun. A la suite d'un duel entre MM. Baron et Pesson qui s'étaient battus avec des épées d'égale longueur, duel qui avait causé la mort de M. Pesson, un arrêt de la cour d'appel du 29 avril 1887, a cassé un arrêt de la chambre des mises en accusation de la cour d'Orléans qui avait refusé de poursuivre.

La jurisprudence n'a plus varié depuis. Malheureusement le duel n'a pas disparu; les arrêts de la cour plus ou moins motivés n'y peuvent rien. C'est à s'adresser à l'opinion que les adversaires du duel devraient s'employer, pourquoi ne font-ils pas une nouvelle ligne que présiderait sans doute M. Jules Simon? (On rit.)

Le rapporteur n'est d'accord avec M. Cluseret que sur la question du duel par ordre dans l'armée; c'est un véritable abus de pouvoir, mais sans qu'il soit besoin de légiférer, le ministre de la guerre peut rappeler leur devoir aux chefs de corps. (Très bien! Très bien!)

M. de Montéty tient à rectifier une assertion inexacte de M. Cluseret. Il a prétendu que le maréchal des logis Baumeau s'était battu avec un de ses camarades sur l'ordre formel de son chef de corps et que les jeunes gens étaient allés à contre cœur sur le terrain. Si ces faits étaient vrais, le colonel aurait endossé une lourde responsabilité. Mais il n'en est rien, et son attitude a été absolument correcte. La mère elle-même de la victime a prié l'orateur de rétablir les faits; le duel n'a pas été commandé, mais le colonel l'a autorisé, parce que le sous-officier avait été frappé au visage. (Très bien! Très bien!)

La Chambre partagera l'admiration qu'elle a éprouvée pour cet acte touchant de loyauté chevaleresque venant de la seule personne qui aurait pu avoir le droit de maudire le colonel ou d'être injuste à son égard. (Applaudissements.)

M. d'Huist demande à la Chambre de prendre la proposition de M. Cluseret en considération, pour qu'elle soit examinée par une commission spéciale. La question ayant été posée à la Chambre, il est impossible de ne pas lui donner une solution. Quant au duel militaire, tout le monde reconnaît qu'il y a quelque chose à faire et quelque chose de faisable; le Parlement peut donner au ministre de la guerre une indication impérative pour veiller à ce que les chefs de corps s'opposent aux duels dans l'armée. (Très bien! Très bien!)

LE VOTE

Les conclusions de la commission tendant à ne pas prendre en considération la proposition de M. Cluseret, sont mises aux voix, et après une épreuve déclarée douteuse, il est procédé au scrutin.

A la majorité de 270 voix contre 210, sur 480 votants, les conclusions ne sont pas adoptées.

En conséquence, la proposition est prise en considération.

Les Crédits de la Marine

L'ordre du jour appelle la discussion du projet concernant : 1^o l'ouverture et l'annulation de crédits sur l'exercice 1891; 2^o l'ouverture et l'annulation de crédits sur l'exercice 1892, pour le ministère de la marine.

DISCOURS DE M. LOCKROY

M. Lockroy critique vivement l'administration de la marine. Le déficit n'étant qu'à moitié, mais il a dû surprendre le ministre de la marine. Son projet condamne l'ancienne administration, aussi bien que la

politique des commissions du budget et des Chambres.

On demande des approvisionnements de vivres pour l'infanterie de marine, alors qu'un grand nombre de bataillons de cette arme sont au Tonkin, et par conséquent ne touchent pas leurs vivres à Toulon. Mais la marine aime à entasser les approvisionnements dans ses magasins; ça lui permet d'augmenter son personnel.

On dit que les crédits supplémentaires vont activer les constructions de nos arsenaux; c'est une erreur; l'idéal de l'administration aujourd'hui est de construire un cuirassé en cinq ans, alors qu'en Angleterre on en construit en vingt-trois mois un des plus beaux navires de ce genre.

A cette heure on n'a même pas passé les marchés pour les navires dont la construction a été votée depuis longtemps. On a vidé les caisses publiques pour avoir une escadre et les navires ne sont même pas sur le papier.

On a demandé à la marine de vendre les vieilles matières qui encombrant les arsenaux; elle s'y refuse.

Le ministre de la marine, alors qu'il était rapporteur général, a dit que ce qui faisait la force de la France, c'était autant son crédit que son armée.

Ce crédit, l'administration de la marine le met en danger. La marine propose aujourd'hui d'armer la flotte de réserve pendant six mois à l'effectif plein, et pendant six mois à l'effectif réduit, c'est-à-dire qu'on la replace dans la situation de seconde et de troisième catégorie, et si une guerre éclate, pendant six mois l'effectif sera très réduit; qu'arrivera-t-il? L'arrivera qu'on sera obligé de mettre sur ces navires des équipages qui ne connaîtront pas leur métier.

La Chambre votera une partie des crédits demandés, mais elle en rejettera l'autre afin de montrer son mécontentement vis-à-vis de l'administration de la marine qui n'a pas su armer la France comme on lui avait demandé de le faire.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

M. Salis demande la mise à l'ordre du jour de mercredi prochain, la discussion des quatre contributions, puis le projet sur la réforme de l'impôt des boissons.

M. Turrel répond qu'il est impossible de voter avant la séparation une question aussi importante.

M. Burdeau et M. Pelletan expriment le désir que la discussion du projet sur la Banque ne soit pas égarée.

M. Leydet dit que tout retard dans le projet sur les boissons condamne cette réforme.

M. Rouvier, ministre des finances, dit que le gouvernement demande qu'après le projet sur la marine la Chambre reprenne la discussion sur la Banque de France.

Plusieurs membres demandent qu'il y ait séance lundi matin. Cette proposition n'est pas adoptée.

M. de Montfort demande à interpellier le gouvernement sur les conditions dans lesquelles l'honorariat est accordé aux notaires.

Le renvoi à un mois est ordonné.

Séance lundi.

La séance est levée à sept heures moins vingt.

TROUBLES A L'ÉCOLE DE DROIT

Paris, 2 juillet.

Des troubles ont eu lieu cette après-midi à l'école de droit.

Une jeune fille de 28 ans, Mlle Jeanne Charvin, licenciée en lettres, lauréat de la Faculté de droit, devait soutenir sa thèse de doctorat sur ce sujet : *Les professions accessibles aux femmes et l'évolution historique de la position économique de la femme dans la société*.

La grande salle dans laquelle une jeune roumaine, Mlle Bilcesco, avait brillamment soutenu il y a deux ans la première thèse de doctorat présentée à l'école de droit par une femme, ne se trouvant pas libre, on avait choisi pour la soutenance de Mlle Charvin une salle de dimensions très restreintes et pouvant contenir tout au plus une soixantaine de personnes.

Dès une heure et demie, la salle était pleine. A deux heures, une foule compacte ne pouvant trouver accès dans la salle, se pressait, tumultueuse, dans le corridor qui la précède et sur les marches de l'escalier de pierre qui y mène.

Le président du jury, M. Beudant, ayant donné l'ordre aux huissiers de fermer les portes de la salle, la foule, conduite par quelques meneurs, étrangers, nous a dit M. Beudant, à la population de l'école, pousse des grognements, des cris, des hurlements, et finit par enfoncer les portes.

M. Beudant essaya, mais en vain, d'obtenir un peu de calme; sa parole fut couverte par des huées. Dans l'impossibilité où il se trouvait, au milieu de ce tumulte, de continuer la séance, il la suspendit. Le tumulte ayant continué, il la leva.

En conséquence, la soutenance de la thèse de Mlle Charvin est remise à une date ultérieure.

LES TYPOGRAPHES LYONNAIS

Paris, 2 juillet.

Le conseil supérieur du travail a clos ce matin sa session sous la présidence successive de MM. Jules Simon et Chaillemol-Lacour. M. Jules Roche ayant été retenu au conseil des ministres.

La discussion a surtout porté sur le rapport présenté par M. Keuler sur la pétition des typographes lyonnais, protestant contre les cours de typographie à l'usage des femmes projetés à l'école de la Martinière de Lyon.

Le conseil a décidé qu'il n'avait pas à se prononcer sur le cas particulier de l'école de la Martinière qui n'est pas une école d'Etat, ni de département, ni de commune.

Il a exprimé que le vote soulevé par cette pétition et qui concerne le travail des femmes à un point de vue général, soit renvoyé à la prochaine session du conseil supérieur.

Nouvelles du Tonkin

Marseille, 2 juillet.

L'extraits des journaux du Tonkin arrivés par le paquebot Yang-Tse les renseignements suivants :

L'ancien colonel Terrillon poursuit sa campagne avec une vigueur extrême. Ayant pris lui-même la direction des opérations contre Luu-Ky, il a quitté Lam le 8 mai avec une colonne mixte de quatre cents hommes.

Luu-Ky ayant fait reconstruire son camp dans le massif de Lang Bien, à côté de celui qui avait été brûlé, le capitaine Dagneaux a attaqué le 23 juin, à 5 heures du matin, 50 à 60 chinois qui occupaient la position.

Les pirates ont été délogés par nos feux et se sont réfugiés sur la crête opposée, qui a été à son tour et après une série de feux rapides, enlevée par une charge à la baïonnette du détachement Flament. Les pirates se sont dispersés dans la forêt, laissant de nombreuses traces sanglantes.

Trois tirailleurs ont été dans cette affaire assez grièvement blessés.

Dans le camp détruit, différents objets ont été trouvés : des cartouches, une épée-baïonnette 1888 et un képi du commandant Fournier.

Luu-Ky, avec le reste de sa bande, est dans le massif de Dong-Trien.

Les villages de Nam-Dieng et Lang-Bien, repaires importants au pied du pic Balagny, ont été mitraillés et réduits en cendres.

De nouvelles soumissions viennent encore d'avoir lieu; celle de Tang-Bin, chef important, qui s'est rendu avec 11 partisans et 7 fusils à tir rapide; celle du pirate Kang, du Luong-Tai; des chefs Kim et Xiong qui ont rendu ensemble une trentaine de fusils.

On a reçu également la soumission du chef pirate de Tong-Hui, avec 23 hommes, et celle du pirate de Binoi.

Des gens de Nam-Dio ont assailli l'enceinte du poste de Lien-Son, au nombre de 200, au moins. Ils ont été repoussés, laissant 6 morts et 6 fusils. On a renforcé le poste à 50 hommes.

Le village de Lang-Trua a été attaqué par 50 pirates qui ont enlevé six femmes, quelques hommes et des buffles.

Le commandant du poste d'An-Chau est aussitôt parti à la poursuite de cette bande, dans la direction de Tu-Tran.

Mais c'est près de Lang-Son que s'est produit le fait le plus grave. Une bande de 150 pillards, en effet, a attaqué le village de Ki-Lua. Elle avait placé un détachement sur la rive droite du Song-Ki-Kong, pour empêcher les troupes de Lang-Son de venir au secours des habitants de Ki-Lua. Ce détachement a été tiré sur Lang-Sonville et sur la citadelle. La garnison européenne est arrivée à Ki-Lua à temps pour empêcher le pillage de la grande rue.

Une cinquantaine de femmes, une dizaine de buffles ont été enlevés, un habitant a été tué, sept à huit blessés; un seul pillard a été tué.

Mais, peu à peu, trois pillards ont été pris par les habitants et exécutés sur place. Sept autres, capturés pendant l'action, vont être aussi mis à mort.

Des nouvelles nous arrivent de Thanh-Hoa. Le colonel Pennequin, à la tête de 150 hommes seulement, s'est heurté aux forces supérieures de Doc-Ngu, retranchées dans la montagne de Men-Ky.

L'engagement a été des plus sérieux et nous a coûté des pertes sensibles : 40 morts, dont 2 sergents français et 47 blessés, dont le capitaine Oppenheim, atteint d'une balle au bras.

Au cours de l'action, le sous-lieutenant Huas a disparu.

Les pirates de leur côté ont été très épuisés dans cette rencontre; ils ont été forcés d'abandonner en hâte leur position de Men-Ky et ont traversé le Song-Muong, semblant gagner Phu-Le.

Leur intention paraît être d'abandonner le Thanh-Hoa, de chercher à rejoindre leurs anciens quartiers entre Hung-Ho et la rivière Noire.

Le colonel Pennequin, après avoir laissé ses hommes se reposer pendant deux jours et ayant réuni tout son monde, a repris la poursuite le 23 au matin à la tête de 340 fusils militaires et tirailleurs.

Des renforts lui ont été envoyés en hâte de Son-Tay par Cho-Bô, 400 Européens, une compagnie de tirailleurs et une pièce de canon, de façon à couper à la bande sa ligne de retraite et à l'empêcher, si c'est possible, de repasser la rivière Noire.

Paris, 2 juillet.

Le sous-secrétaire d'Etat aux colonies a reçu le télégramme suivant, daté d'Hanoi, 1^{er} juillet :

Un sous-entrepreneur des travaux du chemin de fer de Lang-Son, nommé Vezin, a été enlevé hier au kilomètre 47, entre Snagah et Bac-Lo-Première, territoire militaire, par vingt Chinois paraissant des ouvriers du chemin de fer, mécontents par suite des difficultés dans le paiement de leur solde.

Vezin venait de renvoyer une escorte de vingt-cinq soldats, mise à sa disposition par l'autorité militaire.

Des recherches ont été immédiatement prescrites et des mesures sont prises pour empêcher l'arrêt des travaux.

L'INCIDENT DE SAALES

Saint-Dié, 2 juillet.

Le jeune Alfred Collin, âgé de seize ans, employé de M. Vormus, receveur de l'enregistrement, vient de rentrer à Saint-Dié, après six semaines d'internement en Allemagne.

On se rappelle les causes de son arrestation. Le lundi de Pâques, étant en excursion à Saaless, en compagnie d'un de ses camarades, âgé de quinze ans, Ernest Visser, élève du collège, il avait gravé avec son ongle sur le poteau frontière de la Grande-Fosse, les mots : « Vive la... », tout en frappant machinalement de sa canne l'aigle impériale allemand.

La route bifurque et cet endroit. Ils étaient retournés sur leurs pas pour demander le chemin qu'ils devaient prendre. La première personne à laquelle ils s'adressèrent, à cent mètres de là, fut un douanier allemand, preuve qu'ils ne songèrent pas avoir quelque chose à se reprocher. Celui-ci qui, couché non loin de là, dans un des fossés de la route, avait vu ce qui s'était passé autour du poteau, dérocha le fusil qu'il portait en bandouillère, les priant de le suivre jusqu'à Saaless.

Là, pendant qu'il allait quérir un gendarme, l'instituteur, un certain Michel Argobast, Alsacien renégat, déjà au courant de l'affaire, se chargea de leur dessiller les yeux. Il leur déclara qu'ils avaient bien agi en ne cherchant pas à s'enfuir, sans que le douanier aient justifié tirs sur eux; de plus, il promit à Visser sa mise en liberté immédiate, s'il voulait dire toute la vérité, c'est-à-dire déclarer qu'Alfred Collin avait en même temps crié : « A bas la Prusse! A bas Guillaume! » crime de lèse-majesté passible, paraît-il, de deux années de détention.

Visser ne se laissa pas ébranler et refusa énergiquement de charger son camarade. Alors un gendarme lui mit les menottes et les conduisit à la prison de Schirmeck.

Après un court interrogatoire du juge de paix, il a été relâché ayant subi cinquante heures de détention.

Quant à Collin, les poignets toujours ligotés à la fois saigner, on l'embarqua pour Saverne, où un mois après il fut condamné à six semaines de prison.

Ces deux jeunes gens ne pouvaient pas précisément les Allemands dans leur cour. Argobast surtout, qu'ils accusent d'avoir cherché par tous les moyens à transformer une peccadille en affaire d'Etat. Collin ne pardonnait également jamais au procureur de Saverne la grossière façon dont il a accueilli sa pauvre mère, qui, venue à pied de Saint-Dié, le suppliait de lui donner l'autorisation de voir son fils : « Les Français sont des brigands, des canailles, des sauvages; les Allemands sont humains; votre permission, la voilà! »

Il est gentil brutal qui, non content de s'approprier la plus grande partie du chocolat et de la provision que ses parents lui avaient envoyés à lui qui mourait littéralement de faim, le frappait à grands coups de couteau dans le dos pour un peu de possession sur l'armoire de sa cellule, cellule n^o 7, occupée précédemment par un autre Français.

M. R. Couchot, voyageur de commerce à Belfort, accusé d'espionnage et relâché après sept semaines de véritable torture morale.

LA DISPARITION DE L'« ASTER »

Paris, 2 juillet.

Nous avons déjà parlé à nos lecteurs du yacht *Aster*, monté par M. Hermann Fol, un savant distingué que le ministre de l'Instruction publique avait chargé d'une mission sur les côtes de la Tunisie et de la Dalmatie.

M. Hermann Fol avait quitté le Havre vers le 5 mars. On avait signalé son passage à Brest vers le 31 mars et, depuis lors, on n'avait eu aucune nouvelle de lui. M. C. Bourrit, beau-frère de M. Fol, suppose que son parent a dû être assassiné par son équipage.

En effet, l'explorateur avait l'intention de conduire son yacht à Nice, son port d'attache. Étant un peu pressé par le temps, il a constitué son équipage un peu au hasard, et il est possible que celui-ci se soit débarrassé du propriétaire du navire.

A l'appui de cette assertion, M. Bourrit raconte que, en quittant Brest, M. Fol avait écrit à sa femme de lui envoyer son courrier à Vigo. Or, le domestique que M. Fol avait emmené avec lui écrivait à une personne de la domesticité, en date de Benodet (Finistère) le 24 mars. A Benodet, le maître du port a déclaré que le seul membre de l'équipage qui eût communiqué avec la terre lui avait affirmé qu'il n'y avait pas de maîtres à bord... et que l'équipage était chargé de conduire le navire dans la Méditerranée.

Depuis, on sait que le 11 avril l'*Aster* a passé à la Corogne, ce qui prouve que le bateau a marché, non pas à la vapeur, mais à la voile.

Il est évident que les réflexions faites par M. Bourrit méritent qu'on s'y arrête. Il est fort possible qu'un terrible drame se soit passé en pleine mer, et qu'à l'heure actuelle, les coupables cherchent à mettre à l'abri, sur un coin inconnu, le fruit de leur crime.

Les Cruautés dans l'Armée hongroise

Buda-Pesth, 2 juillet.

On signale dans l'armée certains actes de cruauté.

A l'inspection du 86^e rég

La foule, nous l'avons dit, était énorme; la place de la Charité bondée de spectateurs, la circulation sur les quais, entre 9 et 10 heures, était, sinon impossible, du moins très difficile.

Pendant que les musiciens et fanfares jouaient les meilleurs morceaux de leur répertoire, les artistes de M. Augagne ont tiré un feu d'artifice.

A 9 heures et demi tout était prêt, et les coureurs dans leurs originaux et clairs costumes, la plupart en culotte blanche, espadrilles, ou chaussures de gymnastique aux pieds, coiffés de la casquette du gymnaste ou du béret du chasseur alpin, la veste de flanelle ou simplement un jersey, collant le buste, se sont mis en marche en bon ordre.

Devant eux allaient les bicyclistes, les fanfares, leurs camarades des sociétés porteurs de torches et de falots formaient une bruyante et belle escorte.

Le cortège a suivi la place Bellecour, la rue Victor-Hugo, place Carnot, cours du Midi et est arrivé au lieu du départ fixé en face du café Rulliat, 41, quai Perrache, un peu après le pont du Chemin-de-fer.

Pendant tout le parcours, la foule massée sur les trottoirs a chaleureusement applaudi le passage de la colonne.

Le Départ

Par suite de l'importance du quai et de l'insuffisance du service d'ordre, les gymnastes ont dû stationner quelques instants et attendre avant de partir que la voie fut débarrassée.

Enfin, à dix heures précises, après s'être assuré que la voie était libre, M. le colonel Polons et M. Delaroché, président du concours, ont donné le signal du départ.

Les sociétés sont parties de trente secondes en trente secondes — il va sans dire que la différence des heures de départ compense pour l'arrivée — et se sont bravement lancées au pas gymnastique dans la direction de la Mulatière.

La dernière inscrite est partie à 10 h. 40, longuement applaudie par la foule qui ne s'est dispersée qu'après l'avoir vue se perdre dans l'obscurité.

Nous donnerons demain le résultat du concours.

FÊTES ET RÉUNIONS D'AUJOURD'HUI

Société d'Enseignement professionnel du Rhône. — Distribution des prix au Grand-Théâtre, à midi précis, sous la présidence de M. Jules Gandon, conseiller d'arrondissement.

145^e concert des Sauveteurs médaillés du Rhône. — Fête annuelle, sous la présidence de M. Bérard, député. A midi, assemblée au palais de la Bourse. A quatre heures, banquet au parc de la Tête-d'Or.

Lendit lyonnais au lycée de Saint-Rambert par l'Union sportive sous le patronage des anciens élèves du lycée de Lyon, à deux heures.

Société de Tir de Lyon. — De huit heures du matin à la nuit, concours du premier dimanche du mois.

Société des Tireurs du Rhône. — Entrée publique et concours mensuel au stand de la Doua.

Compagnie maritime de sauvetage du Rhône. — Manœuvre de natation à la Mulatière. Réunion quai de la Charité, à une heure précise.

Harmonie du V^e arrondissement. — Sortie à midi et demi avec les Enfants du Rhône.

Enfants du Rhône. — Fête annuelle en musique sur Saint-Clair. Départ du siège à 11 h. 1/2.

145^e concert des Sauveteurs médaillés du Rhône. — Fête annuelle, sous la présidence de M. Bérard, député. A midi, assemblée au palais de la Bourse. A quatre heures, banquet au parc de la Tête-d'Or.

Tisseurs de velours unis. — Assemblée générale, le 9 h. 1/2 du matin, salle du grand café Morand, en face de la Bourse du Travail.

Conférence agricole à Grézieu-la-Varenne, par M. Deville, professeur départemental d'agriculture.

Lyre du Vieux Lyon. — Sortie de la société.

Anciens mobiles du Rhône. — Cotisations et adhésions de 10 h. à midi, café Buthion, place de l'Hôpital; café Varichon, place de la Pyramide, et café Chevalier, boulevard de la Croix-Rousse.

L'avenir de Lyon. — A 6 h. du matin, réunion de tous les sociétaires, au local.

Chambre syndicale des polisseurs sur marbre et pierres. — Réunion à 2 heures au siège, avenue de la République, 170.

Société philanthropique des anciens chasseurs à pied. — Réunion mensuelle à 3 heures, au siège social, rue Tupin, 11.

Chambre syndicale des doreurs sur bois. — Cotisations, siège social. Café de Venise, quai de l'Hôpital, 23.

Syndicat des balanciers et similaires. — Assemblée trimestrielle à 2 heures, au siège social, rue Mulet, 1.

Anciens militaires des sections d'administration. — Réunion de 2 à 4 heures, au siège social, 20, rue Servient, bar de la Nouvelle-Préfecture.

Le Sou par jour. — De dix heures à midi, paiement des cotisations et inscriptions des nouveaux adhérents, rue Romain, 16.

Anciens militaires du 105^e de ligne (classes 1877 originaires de l'Ain). — Réunion à 2 heures au café Mogenet, rue Sainte-Catherine, 12. Urgence. Offrande d'un bouquet de reconnaissance.

Anciens militaires du 3^e de ligne. — Réunion à 2 h. au café Buthion, place de l'Hôpital, 1, pour la réception des officiers ayant appartenu au régiment.

Chambre syndicale des ouvriers galochiers. — Réunion, à 2 h. 1/2, salle Fournier, rue Pierre-Corneille, 163.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Dimanche 3 juillet, 1856 jour de l'année.
Premier quartier le 2; Pleine lune le 10.
Soleil : lever, 4 h. 04; coucher, 8 h. 04.

Grève contre le gaz. — La commission centrale, devant les exigences du propriétaire du Casino qui demandait pour la réunion du 7 juillet un prix de location double de celui payé précédemment, a dû renoncer à cette réunion dans le centre de la ville; c'est dans la salle des Folies-Bergère, 55, avenue de Noailles, qu'a eu lieu la réunion le 7 juillet à 8 heures 1/2 du soir.

Dès lundi, des billets de places réservées seront mis en vente au prix de 50 cent.

Beaucoup de personnes ont cru que pour la précédente réunion du Casino, la salle avait été offerte gratuitement, c'est une erreur; le trésorier a payé au propriétaire la somme de 200 fr., non compris l'éclairage qui a été gratuitement fourni par les maisons Risthelhuber, Surgy et Dittmar.

Lundi soir, à heures 1/2, au siège, place des Terreaux, réunion de la commission centrale de tous les arrondissements. Urgent.

Accident mortel. — Un grave accident qui a coûté la vie à un brave père de famille s'est produit hier dans le quartier de Perrache.

Une équipe d'ouvriers maçons travaille actuellement à éparer une maison à l'angle des rues de Penitence et d'Enghien.

Hier à 5 heures les sapeurs se trouvaient installés à la hauteur du quatrième étage quand l'un d'eux, M. Bérard, âgé de 53 ans, pris d'un étourdissement, chancela et perdit l'équilibre.

Le malheureux vint s'abattre sur le trottoir.

Les passants, ses camarades le relevèrent aussitôt et quoiqu'il ne donnât plus signe de vie le transportèrent dans une pharmacie, pensant qu'il était simplement évanoui.

Le pharmacien et un médecin que l'on était allé chercher, essayèrent mais vainement de ranimer le pauvre diable. Tous leurs soins demeurèrent inutiles. Bérard avait succombé instantanément à une fracture du crâne.

Par ordre de M. le commissaire Brault, le corps a été transporté au domicile du défunt, rue de la Guillotière.

Un coup de revolver. — Hier soir, à onze heures, une rixe s'est élevée à Perrache entre plusieurs jeunes gens qui revenaient de voir partir les coureurs.

Au cours de la bagarre un coup de feu a retenti et un d'eux a roulé à terre, la cuisse traversée par une balle.

La vue de leur compagnon blessé a mis les combattants en fuite et quand les gardiens de la paix sont arrivés, ils n'ont trouvé que le blessé, un jeune homme de 47 ans, M. Jacquemet, tailleur, rue Montesquieu.

Conduit à l'Hôtel-Dieu, Jacquemet y a reçu les soins que nécessitait son état, la blessure légère d'ailleurs a été pansée, et il a pu rentrer chez lui.

Pour ne pas compromettre ses agresseurs — des camarades probablement — il a refusé de donner leurs noms et a prétendu avoir été attaqué par des inconnus.

Doigt écrasé. — Le chef d'orchestre du concert de la brasserie Charroin à la Guillotière est tombé d'un tramway à vapeur entre Collonges et Fontaines.

Dans sa chute il a eu un doigt complètement broyé par les roues du wagon.

Des soins lui ont été donnés dans une maison voisine.

Volours arrêtés. — A la suite de renseignements transmis au service de la Sûreté de Lyon, par le parquet de Vienne, les agents ont eu à rechercher deux individus, les nommés Louis Berthier, âgé de trente ans, manoeuvre, et Etienne Peix, trente-cinq ans, accusés de nombreux vols commis à Vienne.

Les deux individus ont été arrêtés, le premier sur la place du Pont, à huit heures du soir; Peix, dans une chambre meublée, 41, rue de Turenne. Aménés à la Sûreté, ils ont reconnu les faits pour lesquels ils sont poursuivis.

Ces individus sont les auteurs de toute une série de vols commis dans la campagne près de Vienne.

Ils s'embusquaient devant les fermes et attendaient le départ des cultivateurs pour les chasser. Une fois certain de l'absence de tous les habitants, ils pénétraient dans les maisons et prenaient les objets de valeur pouvant être emportés.

Berthier, le plus compromis des deux, commettait les vols, son complice, Peix, faisait le guet et s'occupait plus spécialement d'écouler les objets volés.

Ces deux individus seront transférés lundi prochain à Vienne et mis à la disposition du parquet de cette ville.

Rixe. — A la suite d'une querelle, une rixe est survenue hier soir entre la nommée Victorine Copelet, femme Poirieu, âgée de 34 ans, couturière, demeurant rue du Sergent-Blandin, 3, et la fille Sautache. Cette dernière, armée d'un bâton, en a asséné plusieurs coups sur la tête de la femme Poirieu et lui a fait quelques blessures.

L'arrivée de la police a mis fin à cette lutte.

Dormeur dévalisé. — Dans la nuit d'hier, le nommé Charles Caillat, graveur, demeurant rue du Plat, 8, s'est endormi sur un banc du quai de Retz. Pendant son sommeil, un audacieux malfaiteur l'a dépouillé de sa montre et de sa chaîne en or d'une valeur de 300 francs. Caillat a déposé une plainte au commissariat de police.

Un sautavetage. — Le nommé Joseph Gonin, tisserand, demeurant à la Grande-Côte, 87, se baignait, hier matin, près des îles du Grand-Camp lorsqu'il fut saisi par le courant et entraîné. M. Claude Bernard, fruitier, se trouvait près de là, occupé à réparer une petite barque. Voyant le danger auquel était exposé Gonin, il n'hésita pas et se jeta à l'eau tout habillé. Il est parvenu à ramener Gonin sain et sauf.

Employés infidèles. — Le commissaire de police du quartier de la Croix-Rousse, a fait arrêter le nommé Bunod, âgé de 35 ans et une veuve Escoffier; le premier, garçon, la seconde, cuisinière dans une maison de tolérance, inculpés de vols de vêtements au préjudice du propriétaire de l'établissement.

Un misérable. — A la suite d'une plainte déposée par un honorable habitant du quartier de la Croix-Rousse, M. Polley, commissaire de police, a fait arrêter hier un sieur Lemoine, âgé de 30 ans, maçon, inculpé d'un vol.

La veille, un misérable avait rencontré dans un endroit isolé la fille du plaignant, la petite Juliette C..., s'était livré sur elle à des actes sur la nature desquels nous ne voulons pas insister.

L'enfant a été visité par le docteur Devic, et transporté ensuite à l'hospice de l'Antiquaille.

Vol à l'étalage. — Le directeur du Grand Bazar a fait, hier, à midi, en état d'arrestation la nommée Brun (Louis) âgée de vingt-cinq ans, et demeurant à Craponne, laquelle avait volé différents objets à l'étalage du bazar.

Chute accidentelle. — Le nommé Fanton, âgé de cinquante-deux ans, demeurant rue Mollière, 154, traversait, hier soir, à quatre heures et demie, la place Morand, portant sur ses épaules une caisse très lourde; il heurta un mur et tomba à terre en se faisant de fortes contusions. Son transport à l'Hôtel-Dieu a été obligatoire.

Casino de Charbonnières. — De 2 à 5 h. grand concert symphonique par l'orchestre du Grand-Théâtre de Lyon, sous la direction d'Alexandre Leuhtin. Feu d'artifice et bal.

Concerts-Bellecour. — Aujourd'hui dimanche 3 juillet, à 8 heures 1/2, grande fête artistique aux Concerts-Bellecour, avec les concours de Mlle Claire Cordier et de M. Besson.

Mlle Claire Cordier chantera, avec M. Besson, le duo du premier acte de *Dragons de Villars*. M. Besson se fera entendre aussi dans le grand air de *Caid*.

On entendra également la première audition de l'entracte de *Zehnhauser*, l'entracte de *La Petite Poucette*, de Pugno; une grande fantaisie sur *Aida*, dont le solo de piston sera exécuté par M. Tamburini; l'ouverture de *Rienzi*, de Wagner et enfin la *Maringotte*, polka pour piston de Sellénick, par M. Bruguère.

Salle Bellecour (Concert de la salle Indienne). — Ce soir dimanche à 8 heures 1/2, grand succès de toute la troupe. Adieux de Stevan. Prochainement nouveaux débuts.

Concert des Ambassadeurs. — Ce soir, adieux de M^{lle} Martha Lys à qui le public select des Ambassadeurs n'a pas ménagé ses bravos pendant les dix jours du cours Sûchet. M. Millecamp le réaliste, et de M^{lle} Anna Desmoules et Baby.

Nouveaux Guignols. — Jardins de la Brasserie française, rue des Ecoles, à la Croix-Rousse. Tous les soirs spectacle varié terminé par *Guignols de la Lune*, pièce grand spectacle en 9 tableaux.

Fanfare de l'Alliance lyonnaise. — Les membres excusés sont priés d'assister aux funérailles de M. Granaglia, membre honoraire, avec la décoration seulement, dimanche 3 juillet à huit heures du matin, au siège.

AVIS. — L'agence Fournier achète au comptant, les Bons fonciers, Bons algériens, Bons de Panama, Bons du Congo, Bons de la Presse et Bons de l'Exposition, sans aucun frais de courtage. 14, rue Confort, Lyon, à l'entresol.

Guérison des névralgies, rhumatismes, eczéma, maladies de la peau, anémie et autres affections du sang, par le Dépurateur radical de l'Éléphant. — Lyon, 6, rue Saint-Côme.

Photo du Serpent. — Grands Rabais
Pilules Suisses!
Le médicament le plus populaire de France.

CONSEIL DE GUERRE DE LYON
Audience du 2 juillet

M. Alloté de la Fiye, colonel au 8^e régiment de chasseurs, occupe le fauteuil de la présidence.

Le ministère public est représenté par M. Gavaret, lieutenant-colonel, commissaire du gouvernement.

M^{rs} Veillet, Larrière, Alday, avocats à Lyon, présentent la défense.

1^{er} Solari, soldat au 157^e régiment d'infanterie déclaré coupable de vol, la nuit, à l'aide de fausse clé et d'effraction dans une maison habitée, a été condamné à la peine de trois ans de prison.

2^o Espier, maréchal des logis au 8^e hussards, déclaré coupable de vol au préjudice d'un militaire a été condamné à la peine de un an de prison.

3^o Rougeron, soldat au 121^e régiment d'infanterie, déclaré coupable de vol au préjudice d'un militaire, a été condamné à la peine de un an de prison.

NOS THÉÂTRES

CÉLESTINS. — « La Bonne à tout faire »
La Troupe Barou

La pièce que nous avons vu jouer hier soir aux Célestins, — devant une salle comble — a fait grand bruit dans le monde des lettres et du théâtre. Elle ne risque certes pas de figurer jamais dans les recueils classiques ou d'être représentée un de ces jours dans les pensionnats de jeunes filles pour les distributions de prix. Oh! non. Berquin a dû tressaillir dans sa demeure dernière et plus récemment Anastasie a dû sentir s'ébrécher ses ciseaux en lisant le manuscrit de MM. Méténier et Dubut de Lafort.

Mais à quoi bon entonner la grande trompette et crier au scandale, quand il est si simple de dire que les auteurs de la *Bonne à tout faire* ont simplement voulu « épater le bourgeois » en nous mettant sous les yeux les quelques scènes qui constituent la pièce d'hier soir.

Adieu la règle des trois unités, adieu les dénouements bien faits et servis cuit à point au spectateur. Il s'agit bien de cela.

La *Bonne à tout faire* est tout simplement une série de pochades, de tableaux pris sur la vie, et criants de vérité (oh! combien criants!) Cette bonne qui arrive du Péigord, qui devient l'amie intime du maître de la maison, qui satisfait aux caprices d'un baron, qui entretient les espérances libidineuses du fils, un jeune potache, et tout cela pour finir par épouser, grâce à un pécule péniblement (il) amassé, un coiffeur avec lequel elle s'établit; cette bonne est un peu plus vicieuse que nature. Mais est-ce que ce type ne se voit pas tous les jours?

Les esprits chagrins viendront nous dire que le théâtre n'est pas destiné à nous donner la vie telle qu'elle est, que le spectacle doit nous ouvrir un coin d'idéal, un coin de ciel bleu. Mais si cette peinture de la vie réelle nous amuse, est-ce que ce n'est pas, là aussi, un but du théâtre? Et tout ce monde qui gravite autour de cette bonne, toute cette apothéose de l'eau de vaisselle, cette peinture de l'envers de l'idéal n'est-ce pas une débâche permise, au moins une fois par hasard?

Et il faut bien convenir que parmi tous les personnages qui passent dans la pièce de MM. Méténier et Dubut de Lafort, il y en a qui sont touchés de main de maître : le baron beau garçon et à qui aucune femme ne résiste, ni la bonne, ni la maîtresse, le potache polissonnant à la cuisine; le coiffeur peu scrupuleux sur l'origine de l'argent de celle qu'il va épouser; le père de la bonne, heureux de se gorgier à la table dressée par sa fille dans la cuisine; la pimbêche parvenue qui de concert avec une cousine rebute par le baron, déçoit le pot aux roses, et fait toucher du doigt au maître de la maison les infidélités que lui fait sa bonne dont il est éperdument amoureux; tous ces types sont bien tracés; ils ne sont peut-être pas amenés dans la cuisine par des motifs très vraisemblables, voilà tout.

Mais ce qui sauve l'imperfection scénique, c'est l'interprétation. Baron est étourdissant de naturel, de solennité prudemmesque; c'est Arnolphe refait par Henri Monnier. Mlle Lauder qui joue le rôle de la bonne, est exquise et à elle aussi de vrais trouvailles dans ce personnage si scabreux de la bonne, qu'elle rend supportable à force d'être jolie; que dis-je supportable? excusable à force d'être jolie. Et ce serait là la seule critique que j'oserais lui adresser.

Cooper esquisse bien finement le rôle du baron, dont il fait une silhouette exquise du chic. Le restant de la troupe, Mmes Mérian, Linage, Jay, Crozet, MM. Laurent, Brunais, Arnould, Hérissey, constitue un ensemble irréprochable et comme rarement nous en présentons des troupes de passage.

S...

COMMUNICATIONS DIVERSES

MM. les présidents et secrétaires des comités du premier arrondissement dont les procès-verbaux de constitution auront été déposés à la mairie avant le 4 juillet, sont convoqués à la réunion générale qui aura lieu en ladite mairie, place Sathonay, 2, le mercredi 6 courant, à huit heures du soir, pour prendre part à la répartition du crédit alloué au premier arrondissement.

Quartier de Perrache. — Les habitants du quartier de Perrache compris entre l'Eglise Sainte-Blandine et le cours Sûchet sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu demain lundi 4 juillet, au comptoir Terrailon, cours Charlemagne, 32.

Comité général des sociétés de secours mutuels et de retraite. — Le comité rappelle à MM. les présidents que l'assemblée générale statutaire aura lieu lundi 4 juillet, à 8 heures du soir, au Palais du Commerce, salle des réunions industrielles.

Commission de la Bourse du travail. — Réunion des délégués des syndicats, le lundi 4 juillet, à huit heures soir, salle Marcelin, avenue de la République, 105.

Les conseillers municipaux y seront invités. Les syndicats qui au soir pas représentés sont invités à envoyer un délégué qui sera reçu sur la présentation d'un procès-verbal.

Dernière Heure

PAR SERVICE SPECIAL

LA DÉLIVRANCE DE RAVACHOL

Rome, 2 juillet.

Des perquisitions faites chez les anarchistes italiens résidant à Lugano ont fait découvrir les traces d'une circulaire adressée aux compagnons de Ravachol. Cette circulaire affirme la solidarité de tous les anarchistes et la nécessité de venger Ravachol.

Il y a de fortes présomptions pour que les menaces reçues par les jurés de Montbrison proviennent de Lugano.

Paris, 2 juillet.

Le *Gaulois* raconte que dans une réunion tenue à Saint-Denis par des anarchistes militants résolus à tenter un coup quelconque avant l'exécution de Ravachol, on a arrêté le plan suivant :

« Au commencement de cette semaine 100 compagnons armés jusqu'aux dents se rendront à Montbrison, le gousset garni mais ils se garderont bien de se montrer dans la ville.

« Lorsque la nuit sera venue deux ou trois des plus résolus se rendront aux abords du Palais de Justice qui sont d'un accès facile qui permet le dépôt d'un engin formidable dont l'explosion produirait un affolement général.

« Les agents de la sûreté qui gardent la prison se précipiteront immédiatement vers le Palais de Justice. Profitant de ce moment, les anarchistes accourront dans la prison où, décidés à tout, ils s'empareront de Ravachol et le feraient évader.

« Les anarchistes polonois connaissent un abri sûr où les policiers ne pourraient pas découvrir le martyr de l'anarchie. »

CATÉCHISMES ÉLECTORAUX
Paris, 2 juillet.

On assure que les évêques d'Orléans et de Périgueux ont retiré leurs catéchismes électoraux.

TROUBLES A MADRID
Madrid, 2 juillet.

Les marchands des quatre-saisons se sont mutinés à cause des nouveaux impôts municipaux et ont maltraité quelques agents de police. Plusieurs groupes de marchands et de porteurs de la halle parcourent les rues, obligeant les commerçants à fermer leurs boutiques. Quelques vitrines ont été brisées.

La gendarmerie a chargé deux fois dans la rue Mayor : deux femmes ont été blessées, plusieurs arrestations ont été opérées, quelques gendarmes ont été blessés par des coups de pierre, ils ont répondu par des coups de fusil.

Madrid, 2 juillet.

L'alcade, effrayé, a fait publier un avis portant suspension des nouveaux impôts municipaux. La tranquillité a été immédiatement rétablie.

Plusieurs agents de police ont été blessés dans les bagarres de la journée. Le préfet a été légèrement blessé d'une pierre à l'épaule.

Madrid, 2 juillet.

L'agitation a recommencé dans la soirée.

Un conflit a eu lieu du côté des abattoirs entre gendarmes et manifestants, plusieurs de ces derniers ont été blessés.

Une Affaire mystérieuse
Angers, 2 juillet.

Le parquet d'Angers vient d'être saisi d'une affaire assez mystérieuse. Mardi dernier, une voiture de bohémien fermant six personnes, traversait dans la soirée, Rochefort-sur-Loire. Des cris d'appel s'élevaient, les habitants de la localité accouraient. Des femmes se penchaient en dehors de la portière de la voiture, criant :

« Arrêtez l'assassin ! » En même temps, une fillette descendant de la voiture, disant au conducteur qui tenait le cheval par la bride :

« Père, il l'a tué ! » Les habitants de Rochefort-sur-Loire, appelés par les cris, ont laissé malheureusement la caravane continuer sa route. Le maire mit à sa poursuite le garde-champêtre, mais ce dernier prit une mauvaise direction.

La gendarmerie de Pont-de-Cé ayant été prévenue, la voiture des bohémien put être arrêtée le lendemain matin. Les voyageurs suspects ont été conduits à Angers. On a reconnu que le jour de leur passage à Rochefort-sur-Loire, un enfant, appartenant à la caravane, s'est présenté dans une ferme voisine, et refusant le lait qu'on lui offrait, dit à la fermière : « Donnez moi plutôt du pain, car je suis avec des gens qui me battent constamment. Ils me tueront. »

On trouva sur la route parcourue par la caravane, des linges et du foie ensanglantés. Le propriétaire de la voiture a déclaré s'appeler Monicot et avoir quitté Paris le 7 mars dernier. Il avait avec lui, au moment de son arrestation, sa femme, son gendre, deux fillettes et un individu, amant d'une fille Monicot, interrogés, les bohémien sont contredits, dans leurs déclarations du sujet du sang trouvé sur la route et dans la voiture. L'instruction continue.

M. PALADILHE
Paris, 2 juillet.

Aujourd'hui l'Académie des beaux-arts a nommé M. Paladilhe membre de l'Académie des beaux-arts, pour la section de musique, en remplacement de M. Guiraud, décédé.

CHOSSES D'ALLEMAGNE
Berlin, 2 juillet.

Le rédacteur de la « Gazette libérale » qui avait annoncé que l'empereur avait tué deux cerfs malgré la fermeture de la chasse, a été condamné aujourd'hui à trois mois de prison.

— Le gouvernement n'a pris encore aucune décision au sujet du projet de l'exposition universelle de Berlin.

— Demain, conformément à la nouvelle loi sur le repos du dimanche, tous les magasins devront être fermés, sauf de huit heures à dix heures du matin et de midi à deux heures. Seuls les restaurants et brasseries pourront demeurer ouverts.

LE GRAND-DUC WLADIMIR
Saint-Petersbourg, 2 juillet.

Le grand-duc Vladimir étant en voyage d'inspection dans le gouvernement de Nowgorod, la portière de son wagon-salon s'ouvrit d'elle-même dans la gare de Tcherspovetz et le grand-duc tomba sur les dalles de pierre du quai de la gare.

Le grand-duc a été relevé couvert de sang avec des blessures au visage et aux jambes. Son voyage a dû être interrompu.

Le Czar a été prévenu.

FIN DE NOS DÉPÊCHES DE NUIT

SPECTACLES D'AUJOURD'HUI

Le Bossu

OU LE PETIT PARISIEN

LE CONTRAT DE MARIAGE

Il s'arrêta. Dona Cruz ne comprenait point; ces paroles étaient pour elle de vains sons. Peut-être Aurora comprenait-elle mieux, car un sourire triste et amer vint autour de ses lèvres.

Gonzague promena son regard sur l'assemblée. Tous les yeux étaient baissés, sauf ceux des femmes, qui écoutaient curieusement, et ceux du bossu qui semblaient attendre impatiemment la fin de cette homélie.

— Je parle ainsi pour vous seule, mademoiselle de Nevers, reprit Gonzague s'adressant toujours à dona Cruz, car vous seule ici avez besoin d'être persuadée. Mes honorables amis et conseils partagent mon opinion; ma bouche exprime toute leur pensée.

Nul ne protesta. Gonzague poursuivait.

— Ce que j'ai dit précédemment sur mon dessein d'éloigner tout châtiment trop sévère vous explique la présence de nos belles amies. S'il s'agissait d'une

punition proportionnée à la faute, elles ne seraient point ici.

— Mais quelle faute? demanda Nivelle. Nous sommes sur le grill, monseigneur!

— Quelle faute? répéta Gonzague faisant mine de réprimer un mouvement d'indignation; c'est assurément une faute grave, la loi la qualifie de crime, que de s'introduire dans une famille illustre pour comblir frauduleusement le vide causé par l'absence ou par la mort.

— Mais la pauvre Aurora n'a rien fait, voulut s'écrier dona Cruz.

— Silence! interrompit Gonzague; il faut un maître et un frein à cette belle course d'aventures. Dieu m'est témoin que je ne lui veux point de mal. Je dépense une notable somme pour dénouer gaiement son odyssée: je la marie.

— A la bonne heure, fit Esope II; voici la conclusion.

— Et je lui dis, continua Gonzague en prenant la main du bossu: Voici un honnête homme qui vous aime, et qui aspire à l'honneur d'être votre époux.

— Mais vous m'avez trompée, monsieur! s'écria la gitana rouge de colère; mais ce n'est pas celui-là! Est-ce qu'il est possible de se donner à un être pareil?

— S'il a beaucoup de bleues, pensa Nivelle entre haut et bas.

— Pas flatteur! pas flatteur du tout! murmura Esope II; mais j'espère que la jeune personne changera bientôt d'avis.

— Eh! eh! fit le Bossu d'un air content de lui-même. Eh! eh! eh! j'en suis pardi! bien capable. Monseigneur, cette jeune fille a le défaut du bavardage. Elle a empêché ma femme de répondre.

— Si c'était encore le marquis de Chavigny... commença dona Cruz.

— Laissez, petite sœur, dit Aurora de ce ton ferme et glacé qu'elle avait pris dès l'abord. Si c'était M. de Chavigny, je le refusais comme je refuse celui-ci.

Le Bossu ne parut pas déconcerté le moins du monde.

— Bel ange, dit-il, ce n'est pas votre dernier mot.

La gitana se mit entre lui et Aurora. Elle ne demandait pas mieux que de se battre avec quelqu'un. M. de Gonzague avait repris son air insouciant et hautain.

— Point de réponse? fit le bossu en avançant d'un pas, le chapeau sous le bras, la main au jabot. C'est que vous ne me connaissez pas, ma toute belle; je suis capable de passer ma vie entière à vos genoux.

— Quant à cela, c'est trop, fit la Nivelle.

Les autres femmes écoutaient et attendaient.

Il y a chez les femmes un sens supérieur qui ressemble à la seconde vue. Elles sentaient je ne sais quel drame lugubre sous cette farce qui, malgré l'effort du bouffon principal, se déroulait si péniblement.

Ces messieurs, qui savaient à quoi s'en tenir, grimachaient la gaité. Mais la gaité ne vient pas à bille nommée. La gaité rebelle tenait rigueur. Quand le

bossu parlait, sa voix aigre et grinçante agaçait les nerfs de tous. Quand le bossu se taisait, le silence était sinistre.

— Eh bien, messieurs, dit tout à coup Gonzague, pourquoi ne boit-on plus?

Les verres s'emplirent à bas bruit. Personne n'avait soif.

— Ecoutez-moi, belle enfant, disait cependant le bossu, je serai votre petit mari, votre amant, votre esclave...

— C'est un rêve affreux! fit dona Cruz; quant à moi, j'aimerais mieux mourir.

Gonzague frappa du pied: son regard menaçait sa protégée.

— Monseigneur, dit Aurora avec le calme du désespoir, ne prolongez point ceci; je sais que le chevalier Henri de Lagardère est mort.

Pour la seconde fois, le bossu tressaillit comme s'il eût reçu un choc soudain. Il ne parla plus.

Un silence profond régna dans le salon.

— Mais qui donc vous si a bien instruite, mademoiselle? demanda Gonzague avec une grave courtoisie.

— Ne m'interrogez pas, monseigneur. Arrivons au dénouement de ceci, qui est marqué d'avance. Je l'accepte, je le désire.

Gonzague sembla hésiter. Il ne s'attendait pas à ce qu'on lui demandât le bouquet d'Italie. La main d'Aurora avait fait un visible mouvement vers les fleurs.

Gonzague regardait cette fille toute jeune et si belle.

— Préférez-vous un autre époux? murmura-t-il en se penchant à son oreille.

— Vous m'avez fait dire, monseigneur, répondit Aurora, que, si je refusais, je serais libre. Je réclame l'accomplissement de votre parole.

— Et vous savez?... commença Gonzague toujours à voix basse.

— Je sais, interrompit Aurora, qui releva enfin son air regard de sainte, et j'attends que vous m'offriez ces fleurs.

XII

La Fascination

Pour ne point comprendre ce que la situation avait de terrible, il n'y avait là que dona Cruz et ces dames. Toute la partie mâle de l'assemblée, financiers et gentilshommes, avait le frisson dans les veines. Cocardasse et Passepoil tenaient leurs yeux fixés sur le bossu, comme deux chiens tombés en arrêt.

En présence de ces femmes étonnées, inquiètes, curieuses, en présence de ces hommes émus par le dégoût, mais qui n'avaient point ce qui fallait de force pour rompre leur chaîne, Aurora était calme. Aurora avait cette douce et radieuse beauté, cette tristesse profonde mais résignée de la sainte qui subit son épreuve suprême sur cette terre de deuil et qui déjà regarde le ciel.

La main de Gonzague s'était tendue vers les fleurs; mais la main de Gonzague retomba. Cette situation le prenait à l'improviste. Il s'était attendu à une lutte quelconque, à la suite de laquelle ces fleurs, données ostensiblement à la jeune fille, eussent scellé la complicité de ses adhérents. Mais, en face de cette belle et douce créature, la perversité de Gonzague s'étonna. Ce qui restait de cœur au fond de sa poitrine se sou-

leva. Le comte Canozza était un homme. Le bossu fixait sur lui son regard étincelant. Trois heures de nuit sonnèrent à la pendule.

An milieu du profond silence, une voix s'éleva derrière Gonzague. Il y avait là un coquin dont le cœur desséché ne pouvait plus battre. M. de Peyrolles dit à son maître:

— Le tribunal de famille se rassemble demain.

Gonzague détournait la tête et murmura:

— Fais ce que tu voudras.

Peyrolles prit aussitôt le bouquet de fleurs dont Gonzague lui-même avait révélé la destination. Dona Cruz, saisie d'une vague crainte, dit à l'oreille d'Aurora:

— Que me parlais-tu de ces fleurs?

— Mademoiselle, prononçait en ce moment Peyrolles, vous êtes libre. Toutes ces dames ont des bouquets, permettez que je vous en offre un.

Il fit cela gauchement. Son visage, à cette heure, suait l'infamie. Aurora, cependant, avança la main pour prendre les fleurs.

— Capédidou! fit Cocardasse, qui s'essuya le front; il y a là quelque diablerie!

Dona Cruz, qui regardait Peyrolles avidement, s'élança d'instinct; mais une autre main l'avait prévenue, Peyrolles, repoussé durement, recula jusqu'à la cloison. Le bouquet s'échappa de ses mains, et le bossu le foula aux pieds froidement. Toutes les poitrines furent déchargées d'un fardeau.

(A suivre.)

PAPIERS PEINTS

Immenses assortiments nouveaux

E. MEYSONNIER,

77, avenue de Saxe (Brotteaux)

Envoi d'échantillons. Prix réduits

Mise en vente de soldes et de coupons à des prix sacrifiés. — Pour ces occasions, il est urgent de fournir des mesures exactes.

A VENDRE

cause maladie, petit

Café-Comptoir à Brignais (Rhône). Bonne clientèle, beau matériel. S'adresser à M. Cottin, à Brignais.

D. DUCHARME

LYON, 3, cours de la Liberté, 3

Maladies de la peau, des voies urinaires et contagieuses. Ulcères. Electricité. — Traite par correspondance. Cabinet de 9 à 11 h. et de 1 h. 1/2 à 4 h.

GRANDE CHAPELIERIE DES 3 PRIX

2,55 - 3,55 - 7,55

ASSORTIMENT COMPLET

CHÉMISES, FAUX-COLS, MANCHETTES, POUR HOMMES, BRIÈTTE, PARURES ET BOUTONS DE MANCHETTES

GRAVATES, FOULARDS, ÉPINGLE, POUR GRAVATES, CANNES, PARAPLUIES ET OMBRELLES

SOLIDITÉ — ÉLÉGANCE — BON MARCHÉ

MAISON ARNAUD

LYON — Rue Terme, 21 — LYON

ORDRES DE BOURSE

CHANGEMENT de DOMICILE

Pour cause d'agrandissement, les bureaux de M. MAZE-RAUD, banquier, actuellement 30, rue Ferrandière, seront transférés, à partir du 10 courant,

19, Rue Gentil, 19

Plus de Cheveux Couronnés!!!

GUÉRISON CERTAINE ET PROMPTE

des ÉCOULEMENTS de toute nature, récents ou anciens, sans causer aucun mal, par l'emploi du SEL et des DRAGÉES végétales en isophtiques du D^r EBERHART. Sur 400 malades traités par cette méthode, j'ai obtenu 100 guérisons en quelques heures, 50 en 1 jour, 22 en 2 jours et 8 en 3 jours; c'est merveilleux. D^r EBERHART.

SEUL, 3 fr.; DRAGÉES, 3 fr., franco par poste contre mandat. Expéditions gratuites le nom du D^r EBERHART et sa brochure d'envoi gratis. Dépôt: P. FAREY, 114, quai Pierre-Séize — 0,30 c. brochure seule, franco

13, rue Puits-Gaillot, 13 (entresol)

P. L. VIOLETTIER

Succ. d'Alexandre MILLET

MAISON FONDÉE EN 1806

ARTICLES RICHES & BON MARCHÉ

Envoi franco d'échantillons.

Plus de Cheveux Couronnés!!!

GUÉRISON CERTAINE ET PROMPTE

des ÉCOULEMENTS de toute nature, récents ou anciens, sans causer aucun mal, par l'emploi du SEL et des DRAGÉES végétales en isophtiques du D^r EBERHART. Sur 400 malades traités par cette méthode, j'ai obtenu 100 guérisons en quelques heures, 50 en 1 jour, 22 en 2 jours et 8 en 3 jours; c'est merveilleux. D^r EBERHART.

SEUL, 3 fr.; DRAGÉES, 3 fr., franco par poste contre mandat. Expéditions gratuites le nom du D^r EBERHART et sa brochure d'envoi gratis. Dépôt: P. FAREY, 114, quai Pierre-Séize — 0,30 c. brochure seule, franco

13, rue Puits-Gaillot, 13 (entresol)

P. L. VIOLETTIER

Succ. d'Alexandre MILLET

MAISON FONDÉE EN 1806

ARTICLES RICHES & BON MARCHÉ

Envoi franco d'échantillons.

Plus de Cheveux Couronnés!!!

GUÉRISON CERTAINE ET PROMPTE

des ÉCOULEMENTS de toute nature, récents ou anciens, sans causer aucun mal, par l'emploi du SEL et des DRAGÉES végétales en isophtiques du D^r EBERHART. Sur 400 malades traités par cette méthode, j'ai obtenu 100 guérisons en quelques heures, 50 en 1 jour, 22 en 2 jours et 8 en 3 jours; c'est merveilleux. D^r EBERHART.

SEUL, 3 fr.; DRAGÉES, 3 fr., franco par poste contre mandat. Expéditions gratuites le nom du D^r EBERHART et sa brochure d'envoi gratis. Dépôt: P. FAREY, 114, quai Pierre-Séize — 0,30 c. brochure seule, franco

13, rue Puits-Gaillot, 13 (entresol)

P. L. VIOLETTIER

Succ. d'Alexandre MILLET

MAISON FONDÉE EN 1806

ARTICLES RICHES & BON MARCHÉ

Envoi franco d'échantillons.

Plus de Cheveux Couronnés!!!

GUÉRISON CERTAINE ET PROMPTE

des ÉCOULEMENTS de toute nature, récents ou anciens, sans causer aucun mal, par l'emploi du SEL et des DRAGÉES végétales en isophtiques du D^r EBERHART. Sur 400 malades traités par cette méthode, j'ai obtenu 100 guérisons en quelques heures, 50 en 1 jour, 22 en 2 jours et 8 en 3 jours; c'est merveilleux. D^r EBERHART.

SEUL, 3 fr.; DRAGÉES, 3 fr., franco par poste contre mandat. Expéditions gratuites le nom du D^r EBERHART et sa brochure d'envoi gratis. Dépôt: P. FAREY, 114, quai Pierre-Séize — 0,30 c. brochure seule, franco

13, rue Puits-Gaillot, 13 (entresol)

P. L. VIOLETTIER

Succ. d'Alexandre MILLET

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

MAISON GOMPEL & C^{IE}

LYON — 11 et 13, rue Dubois, 11 et 13 — LYON

ASSORTIMENT CONSIDÉRABLE D'ÉTOFFES POUR ROBES ET COSTUMES

TOUTES NUANCES ET TOUTES QUALITÉS

Stock immense de Nouveautés, Ecosse, Rayures, Carreaux et Unis, toutes teintes, le mètre... 0,75

GRAND CHOIX DE CONFECTIONS POUR DAMES, GANTERIE, JERSEYS, MODES, FLEURS, RUBANS

Jupons Mohair toutes nuances à... 14,00

Matinées crotte, riches dispositions, depuis... 1,95

Jersey Français, façon tailleur, tissu ex., boutonnés devant, à... 4,75

Corsets satin, empiècement froncé et plissé à 4,25 et... 2,95

Vestons cheviotte, pure laine, toutes nuances, depuis... 8,50

Pelisses, tissu écosse, toutes teintes, à... 11,50

JAQUETTES, MANTES, VESTONS, PÉLERINES, PELISSES, VAREUSES, MANTILLES, ETC.

Tous les jours, arrivage considérable d'Articles d'Été

Mousseline laine, haute nouv., le mètre, depuis... 1,75

Indienne pour robes, toutes nuances, le mètre, depuis... 0,50

Gants p. dames, 4 b., Chantilly, brod. Derby, noirs et coul. dep. 2,25

Chapeaux p. dam. canot fant., joues garnitures, teint. rich. 12,00

Capote hollandaise, roses, ve lours, modèle riche à... 18,00

LINGERIE COMPLÈTE, CORSETS, BONNETERIE, BLANC, MOUCHOIRS, PARAPLUIES ET OMBRELLES

Chemises coton écri, b. qual., femme ou gr. femme... 1,45

Chemises de soie, qual. extra, toutes nuances, jusqu'à... 5,00

Jupons percale forte, volant br. festonné, confection soignée... 2,75

Jupons broderies et plis percale très forte, façon main, à... 8,50

Corsets sat. laine noirs et vérit. baleines, très soignés, à... 26,00

CONFECTIONS pour Hommes, Cadets et Enfants. — CHAPELIERIE. — COMPLETS sur mesure depuis 40 fr.

CORDONNERIE GARANTIE

Bottes pour dam., chagrin fort vissé premier choix... 11,25

Bottes pour dames, mégis fin, cousues main, très soigné... 19,50

Bottines p. hommes, gr. camb. cousues main, extra fort... 17,75

Napoliens p. hommes, chaus. de travail, extra fort... 15,75

Soulier Nina 1/2 lacé, chevreau vissé, premier choix... 9,75

Soulier Mohère, chevreau, claque vernie, article riche... 18,00

Richelieu veau ciré et chagrin, vissé, prem. choix, 11,25 et 13,00

Richelieu veau cir. cous. main extra soigné, 13 fr. et... 17,25

La Maison GOMPEL & C^{IE} est la seule qui puisse, grâce aux puissants achats qu'elle est obligée de faire pour ses 190 Maisons de vente au détail, donner à des prix réels de bon marché des marchandises fraîches et de premier choix, garanties à l'usage, toutes sortant des premières fabriques de France.

(Dépôt à BOURG (Ain), 10, pl. de la Comédie.)

(Dépôt à VILLEFRANCHE (Rhône) Rue Nationale, 203.)

Les Annonces sont reçues à l'Agence de Publicité Victor FOURNIER

LYON — 14, Rue Confort, 14 — LYON

ABONNEMENT SANS FRAIS À TOUS LES JOURNAUX DU MONDE À L'AG. FOURNIER, R. CONFORT

On Achète

AU COMPTANT A

L'AGENCE FOURNIER

TOUS LES

Bons Fonciers, Algériens, de Panama, du Congo, de la Presse et de l'Exposition

SANS AUCUN FRAIS DE COURTAGE

14, Rue Confort, Lyon

A L'ENTRESOL

Les Annonces sont reçues exclusivement à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon

GUÉRISON CERTAINE ET PROMPTE

souvent en un seul jour,

des ÉCOULEMENTS de toute nature, récents ou anciens, sans causer aucun mal, par l'emploi du SEL et des DRAGÉES végétales en isophtiques du D^r EBERHART. Sur 400 malades traités par cette méthode, j'ai obtenu 100 guérisons en quelques heures, 50 en 1 jour, 22 en 2 jours et 8 en 3 jours; c'est merveilleux. D^r EBERHART.

SEUL, 3 fr.; DRAGÉES, 3 fr., franco par poste contre mandat. Expéditions gratuites le nom du D^r EBERHART et sa brochure d'envoi gratis. Dépôt: P. FAREY, 114, quai Pierre-Séize — 0,30 c. brochure seule, franco

13, rue Puits-Gaillot, 13 (entresol)

P. L. VIOLETTIER

Succ. d'Alexandre MILLET

MAISON FONDÉE EN 1806

ARTICLES RICHES & BON MARCHÉ

Envoi franco d'échantillons.

Plus de Cheveux Couronnés!!!

GUÉRISON CERTAINE ET PROMPTE

des ÉCOULEMENTS de toute nature, récents ou anciens, sans causer aucun mal, par l'emploi du SEL et des DRAGÉES végétales en isophtiques du D^r EBERHART. Sur 400 malades traités par cette méthode, j'ai obtenu 100 guérisons en quelques heures, 50 en 1 jour, 22 en 2 jours et 8 en 3 jours; c'est merveilleux. D^r EBERHART.

SEUL, 3 fr.; DRAGÉES, 3 fr., franco par poste contre mandat. Expéditions gratuites le nom du D^r EBERHART et sa brochure d'envoi gratis. Dépôt: P. FAREY, 114, quai Pierre-Séize — 0,30 c. brochure seule, franco

13, rue Puits-Gaillot, 13 (entresol)

P. L. VIOLETTIER

Succ. d'Alexandre MILLET

MAISON FONDÉE EN 1806

ARTICLES RICHES & BON MARCHÉ

Envoi franco d'échantillons.

Plus de Cheveux Couronnés!!!

GUÉRISON CERTAINE ET PROMPTE

des ÉCOULEMENTS de toute nature, récents ou anciens, sans causer aucun mal, par l'emploi du SEL et des DR